



Séance du 31 mars 2010

N°2010.03.A.1.2.3.

OBJET : BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le trente-et-un mars deux mille dix, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Montbazou, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - M. MELIN - M. MAGNIOT
- Commune d'Esuvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme DUBOËL - Mme TRECUL
- Commune de Montbazou : M. REVÊCHE - Mme GINER - Mme RENAUD - M. BAGUET
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branchs : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. LAFON - M. BOUCEBCI - M. ROINET - M. GUENAUULT

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : M. Bernard REVÊCHE

En M14, le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « **virement à la section d'investissement** » et 021 « **virement de la section de fonctionnement** », ne donne pas lieu à émission de titres ni de mandats en cours d'exercice.

Dans le cas particulier de la comptabilité de stocks, l'excédent de la section de fonctionnement ne doit pas être affecté en réserve mais conservé au sein de cette même section afin de disposer des crédits suffisants pour apurer le stock de terrains aménagés par crédit du compte 3555 « terrains aménagés » et débit du compte 71355 « variation des stocks de terrains aménagés ». Par cette opération d'ordre budgétaire, le déficit apparent de la section d'investissement se trouve ainsi progressivement résorbé au fur et à mesure de l'apurement du stock de terrains aménagés.

Le compte administratif 2009, faisait apparaître les résultats suivants :

↳ Résultat de la section de fonctionnement :	2 886 785,12 €
↳ Résultat de la section d'investissement :	- 2 714 804,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat 2009 de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - 2 886 785,12 € en report de fonctionnement (ligne codifiée 002).

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

14 AVR. 2010

Publié ou notifié le :

16 AVR. 2010

Pour extrait conforme



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Durand".

Jacques DURAND